

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

6.11.i Secteur de plan masse : 177-181 avenue Pierre Brossolette - PM10



Vallée Sud
Grand Paris
valléesud.fr

MONTROUGE - échelle 1.500ème



Légende

- limite du secteur
-  bâti voisin existant
-  emprise constructible en superstructure hors balcon
-  alignement obligatoire sur le bâti existant
- R+X** nombre de niveaux maximum
- épannelage obligatoire
-  part de l'étage par rapport à l'emprise du bâti
-  cote maximale de l'espace bâti hors balcon
-  cote minimale de l'espace paysager
-  part minimale de pleine terre par rapport à la surface du terrain

